



CONSEIL — 198^e SESSION

Question 13 : Programmes des travaux du Conseil et de ses organes auxiliaires

RAPPORT DE 2012 SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'ÉVALUATION ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE (EAO)

(Note présentée par le Secrétaire général)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En application du paragraphe 4, alinéa c) du dispositif de la Résolution A31-2 et C-DEC 149/12 de l'Assemblée, et conformément à la Charte du Bureau de l'évaluation et de la vérification interne (EAO), le Secrétaire général soumet ci-joint au Conseil le rapport sur les activités entreprises par l'EAO en 2012, ainsi que les observations du Secrétaire général sur les rapports de vérification et d'évaluation établis durant l'année.

L'Appendice au rapport indique l'état de mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports précédents de l'EAO.

| | |
|---------------------------------|---|
| <i>Objectifs stratégiques :</i> | La présente note de travail se rapporte à la Stratégie d'exécution de soutien – Gestion et administration – Évaluation et vérification interne. |
| <i>Incidences financières :</i> | Sans objet. |
| <i>Références :</i> | C-DEC 149/12 Doc 9958, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 8 octobre 2010) — A31-2 et A32-1 C-WP/13771 |

1. INTRODUCTION

1.1 Le rôle du Bureau de l'évaluation et de la vérification interne (EAO) est double.

1.2 D'après sa charte, l'EAO est chargée d'effectuer des vérifications internes, des évaluations et des enquêtes, et d'en soumettre les résultats, selon le cas, au Secrétaire général et au Conseil. Ces activités de base comprennent également le soutien apporté au Comité consultatif sur l'évaluation et les vérifications (EAAC) et les services de consultation fournis au Secrétariat.

1.3 En outre, l'EAO est aussi responsable d'autres tâches administratives qui ne font pas partie de ses activités de base, mais qui lui ont été attribuées pour des raisons pratiques. Ces activités incluent les fonctions de coordination entre le Secrétariat et le Corps commun d'inspection (CCI), et entre le Secrétariat et le Commissaire aux comptes. Ces activités non essentielles exigent une lourde contribution du personnel du Bureau sur une base continue et, paradoxalement, prennent parfois la priorité sur les activités de base, en raison des stricts délais à respecter.

1.4 Le présent rapport décrit les activités de l'EAO durant 2012, et inclut les observations du Secrétaire général sur les rapports des vérifications internes entreprises durant l'année. L'Appendice décrit l'état de mise en œuvre des recommandations formulées durant les évaluations et les vérifications internes antérieures, en date de la fin de décembre 2012.

2. RESSOURCES

2.1 L'effectif de l'EAO comptait trois administrateurs en 2012 : le Chef du Bureau, un vérificateur interne et un évaluateur. Le poste de vérificateur interne supplémentaire approuvé dans le budget à compter du 1^{er} janvier 2012 a été rempli par promotion par un administrateur en place de l'EAO et la personne retenue pour occuper son poste devenu vacant n'entrera en fonction qu'à compter du 1^{er} février 2013.

2.2 Sachant que l'EAO devait consacrer beaucoup de temps à des activités autres que ses activités de base (voir paragraphe 1.3 ci-dessus), le Secrétaire général lui a alloué en 2012 des ressources provenant des économies réalisées dans d'autres secteurs, afin de financer un autre poste d'administrateur. Il a été décidé qu'il s'agira d'un poste d'évaluateur, qui a été rempli à la fin d'octobre 2012.

2.3 Bien que l'EAO soit en meilleure position en 2013 d'accroître sa productivité dans les activités de base, il n'a pas pu mener à terme son programme de travail prévu, d'une part parce qu'en 2012, ses ressources étaient restées pratiquement au même niveau que les années précédentes, et d'autre part parce que le Bureau a fait l'objet de nombreuses demandes spéciales.

3. ACTIVITÉS DE BASE

3.1 Parmi les activités prévues au programme de travail de 2012 (C-WP/13771) figuraient les évaluations et les vérifications internes ci-après :

- a) vérification des procédures financières, des contrôles internes et des procédés administratifs du Bureau régional de Paris ;

- b) vérification des activités de perfectionnement et de formation du personnel interne de l'OACI ;
- c) vérification de la planification stratégique des TI et du cadre de gestion des projets ;
- d) vérification de l'efficacité et de l'efficience de la gestion et de l'administration des voyages ;
- e) vérification des dépenses d'investissement, des immobilisations et des inventaires de matériel ;
- f) évaluation de la Gestion axée sur les résultats ;
- g) évaluation des projets régionaux de TCB (COSCAP).

3.2 En 2012, seules trois vérifications ont pu être réalisées : une vérification sur la disponibilité et la continuité des TI (dont le projet de rapport a été préparé en novembre 2011 et communiqué l'année dernière, avec une version finale en 2012) ; une vérification des consultants de la TCB (Rapportée du programme de travail de 2011), et une vérification des procédures financières, des contrôles internes et des procédés administratifs du Bureau régional de Paris. Deux autres vérifications (planification stratégique des TI et gestion et administration des voyages) sont essentiellement terminées, mais les projets de rapports n'ont pas encore été publiés. La vérification des activités de perfectionnement et de formation du personnel interne de l'OACI a été Rapportée au programme de travail de 2013. La vérification des dépenses d'investissement, des immobilisations et des inventaires de matériel sera entreprise en février 2013.

3.3 L'évaluation de la Gestion axée sur les résultats est en cours et devrait prendre fin sous peu. Des travaux ont également été lancés en 2012 pour l'évaluation des projets COSCAP de la TCB, mais l'évaluation a dû s'interrompre vers le milieu de l'année en raison de l'impossibilité de la terminer avec efficacité par rapport aux coûts, comme il était prévu initialement. Cette décision a été appuyée par l'EAAC et le Commissaire aux comptes (lors de la vérification de l'EAO en octobre 2012).

3.4 En vertu du nouveau cadre de déontologie de l'OACI, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2012, l'EAO est chargé d'enquêter sur tout cas d'inconduite financière dont l'administrateur de la déontologie aurait saisi le Chef de l'EAO, après approbation du Secrétaire général. De par leur nature, les enquêtes ne sont pas prévisibles et il n'a pas été possible de prévoir le nombre d'enquêtes menées en 2012, ni l'ampleur des ressources que l'EAO devra consacrer à ces activités. En l'occurrence, l'EAO a été chargée de mener deux enquêtes internes, qui ont été réalisées toutes deux par le personnel du Bureau. La nature de ces enquêtes et leurs rapports sont évidemment confidentiels.

3.5 L'EAO a reçu deux autres demandes d'enquête, la première portant sur la certification des subventions pour l'Union européenne (terminée) et la seconde sur l'évaluation du COSCAP Asie du Sud (les travaux de planification et de coordination ont débuté en octobre).

4. RAPPORTS DE L'EAO

4.1 Vérification des consultants de la TCB

4.1.1 La vérification a examiné, sur la base d'échantillons, les consultants recrutés et employés en 2011 par la TCB sous contrat spécial de service. L'objet était de vérifier que les politiques, les règles

et les procédures établies ont bien été appliquées et de déterminer s'il est possible d'apporter des améliorations aux procédures administratives.

4.1.2 La vérification n'a détecté aucune faiblesse, mais elle a quand même identifié certains domaines où des améliorations étaient possibles pour renforcer davantage les contrôles internes et les procédures administratives. Les recommandations clés soulignaient la nécessité :

- a) d'élaborer un manuel unique et complet des politiques et des procédures couvrant le travail de la Section du personnel des services extérieurs (FPS) ;
- b) d'aligner les politiques de recrutement des consultants destinés aux projets de la TCB sur la *Politique sur les contrats des consultants/agents contractuels individuels*, rédigée par l'ADB pour les consultants recrutés pour le programme ordinaire et le siège de l'OACI ;
- c) de déterminer et d'acquérir les outils TI nécessaires pour faciliter le travail de la FPS, surtout en ce qui concerne la gestion d'une liste informatisée d'experts.

Observations du Secrétaire général

4.1.3 Les conclusions du rapport ont été acceptées et des mesures sont prises pour mettre en œuvre les diverses recommandations. En particulier, un meilleur système de classement électronique est en cours d'établissement, afin d'enregistrer les étapes de recrutement entreprises par la FPS, et la documentation relative aux politiques et procédures de recrutement est en cours de traitement, dans le cadre de l'application des normes ISO 9001 : 2008 au sein de la FPS.

4.2 Vérification du Bureau régional de Paris

4.2.1 La vérification a pour objet d'examiner la mise en œuvre dans le Bureau régional de Paris du nouveau système comptable (Agresso) et des procédures financières, des contrôles internes et du processus administratif connexes, afin de déterminer l'efficacité et l'efficacité de leur fonctionnement.

4.2.2 Le rapport de la vérification souligne, dans ses principales conclusions et recommandations, la nécessité :

- d'entreprendre (avec l'assistance de l'équipe IRIS au siège) une étude post-mise en œuvre des procédures financières et administratives liées au système Agresso, afin d'en éliminer les éléments non efficaces et de corriger certains aspects du système qui ne répondent pas entièrement aux besoins du bureau régional ;
- d'offrir un complément de formation au personnel du bureau régional sur l'utilisation du système Agresso, et de clarifier les rôles du personnel et ses responsabilités dans l'exécution des tâches financières et administratives connexes ;
- de régler les questions qui restent à résoudre concernant l'enregistrement des contrats existants dans le système Agresso ;
- de fournir des directives et des sessions de formation supplémentaires sur les procédures d'acquisition locale et de gestion des inventaires.

Observations du Secrétaire général

4.2.3 Les conclusions du rapport ont été acceptées et un plan d'action de gestion a été établi pour donner suite aux diverses recommandations. Les bureaux et services visés du siège (Acquisitions, Finances, Équipe IRIS et Services de conférence et de bureau) collaborent pleinement à l'exécution des mesures requises. En outre, des fonds particuliers devront être dégagés pour l'examen recommandé de la mise en œuvre des postes Agresso, ainsi que pour la formation nécessaire.

5. ACTIVITÉS AUTRES QUE LES ACTIVITÉS DE BASE

5.1 Liaison avec le Corps commun d'inspection

5.1.1 Étant chargé des liaisons avec le Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies, l'EAO continue de coordonner les rétroactions aux examens du CCI et d'en diffuser les rapports et recommandations au sein de l'Organisation. En 2012, l'EAO a coordonné les observations de l'OACI aux 19 examens du CCI, à diverses étapes d'exécution, et a participé à un groupe expérimental afin d'évaluer une base de données en ligne mise sur pied par le CCI pour suivre la mise en œuvre de ses recommandations. En outre, des notes de travail ont été présentées au Conseil, pour résumer les recommandations et les plans d'action du Secrétariat concernant les rapports ci-après du CCI :

- la fonction d'enquête dans le système des Nations Unies (C-WP/13815) ;
- politiques et procédures des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration des fonds d'affectation spéciale (C-WP/13821) ;
- mobilité du personnel entre les organisations et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée dans les organisations du système des Nations Unies (C-WP/13822) ;
- coopération sud-sud et coopération triangulaire dans le système des Nations Unies (C-WP/13868) ;
- examen des services médicaux des organismes des Nations Unies (C-WP/13912) ;
- la gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies (C-WP/13913) ;
- situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies (C-WP/13914) ;
- la fonction d'enquête dans le système des Nations Unies (C-WP/13915).

5.1.2 L'EAO a également présenté au Conseil des notes de travail sur l'état de mise en œuvre des recommandations du CCI (C-WP/13910), ainsi que sur le rapport annuel de 2011 du CCI et le programme des travaux pour 2012 (C-WP/13911).

5.2 Liaison avec le Commissaire aux comptes

5.2.1 L'EAO joue le rôle de coordonnateur avec le Commissaire aux comptes. Le Bureau est chargé de fournir un soutien logistique aux équipes du Commissaire aux comptes ; de coordonner la préparation des plans d'action du Secrétariat aux fins de mise en œuvre des recommandations

du Commissaire aux comptes ; et de suivre la situation des recommandations non appliquées et d'y donner suite avec le concours des administrateurs responsables.

6. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'EAO

6.1 Le tableau figurant à l'Appendice illustre l'état de mise en œuvre des recommandations formulées par l'EAO en 2012 et les années antérieures. Les recommandations qui ont été appliquées intégralement les années précédentes ne sont pas incluses. L'EAO surveille la mise en œuvre de ses recommandations en se fondant sur les réponses des administrateurs. Il ne peut donc vérifier la situation réelle de certaines de ces recommandations avant qu'une vérification de suivi ne soit entreprise. Ces vérifications de suivi sont menées s'il y a lieu, si les ressources le permettent. Il convient de noter que certaines recommandations ont une vaste portée et que leur mise en œuvre intégrale peut prendre des années.

6.2 Comme il est indiqué dans le tableau ci-joint, au 31 décembre 2012, un nombre total de 39 recommandations de vérification interne et d'évaluation étaient en cours de mise en œuvre. Ce chiffre est à comparer aux 65 recommandations mises en œuvre au 31 décembre 2011. L'âge relatif des recommandations non appliquées s'est amélioré par rapport aux années passées. Au 31 décembre 2012, seulement 4 des 39 recommandations non appliquées dataient de plus de deux ans, comparé aux 16 recommandations sur un total de 65 au 31 décembre 2011.

6.3 Au début de 2012, le Chef de l'EAO a institué des réunions trimestrielles avec les chefs de Directions pour passer en revue, de façon régulière, la situation de toutes les recommandations de l'EAO et du Commissaire aux comptes, et d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action approuvés du Secrétariat. Ces réunions ont eu pour conséquences une plus grande attention accordée par les Directions aux recommandations des vérifications.

APPENDICE

ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES
DANS LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

| Rapport finalisé le MM/AA | Titre | Nombre total de recommandations | Mises en œuvre avant le 31/12/11 | Mises en œuvre/clôturées en 2012 | En cours de mise en œuvre au 31/12/12 | Taux de mise en œuvre au 31/12/12 | Nombre de recommandations non appliquées depuis + de 2 ans |
|------------------------------|--|------------------------------------|--|--|---|--|---|
| 10/12 | Vérification du Bureau régional de Paris | 18 | N/A ¹ | 8 | 10 | 44 % | N/A |
| 5/12 | Vérification des consultants de TCB | 10 | N/A ¹ | 3 | 7 | 30 % | N/A |
| 12/11 | Vérification de la sécurité, de la disponibilité et de la continuité des opérations TI | 11 | - | 4 | 7 | 36% | N/A |
| 12/11 | Vérification des services de traduction | 22 | - | 16 | 6 | 73% | N/A |
| 4/11 | Vérification des projets TCB en Somalie | 23 | 12 | 7 | 4 | 83 % | N/A |
| 12/10 | Vérification des services d'interprétation | 5 | 3 | - | 2 | 60% | 2 |
| 12/10 | Vérification d'Agresso - Phase 1 | 20 | 19 | 1 | complété | 100% | - |
| 6/9 | Rapport sur le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) | 16 | 13 | 3 | complété | 100% | - |
| 2/9 | Rapport sur la vérification des contrats du personnel | 31 | 25 | 5 | 1 | 97% | 1 |

¹ Rapport finalisé en 2012

| Rapport finalisé le MM/AA | Titre | Nombre total de recommandations | Mises en œuvre avant le 31/12/11 | Mises en œuvre/clôturées en 2012 | En cours de mise en œuvre au 31/12/12 | Taux de mise en œuvre au 31/12/12 | Nombre de recommandations non appliquées depuis + de 2 ans |
|------------------------------|--|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--|
| 4/8 | Rapport sur la vérification des téléphones cellulaires | 7 | 6 | 1 | complété | 97% | 1 |
| 1/8 | Rapport sur la vérification du Fonds pour les installations de conférence et autres aménagements | 15 | 13 | 2 | complété | 100% | - |
| 6/7 | Rapport sur la vérification des ventes de publications et les activités de marketing | 33 | 32 | 1 | complété | 100% | - |
| 5/6 | TCB – Suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes | 12 | 10 | 2 | - complété | 100 % | - |
| 2/6 | Rapport sur l'acquisition des radars | 5 | 4 | 1 | - complété | 100 % | - |
| | | 228 | 137 | 54 | 37 | 84% | 3 |

**ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES
DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION**

| Rapport finalisé le MM/AA | Titre | Nombre total de recommandations | Mises en œuvre avant le 31/12/11 | Mises en œuvre/clôturées en 2012 | En cours de mise en œuvre au 31/12/12 | Taux de mise en œuvre au 31/12/12 | Nombre de recommandations non appliquées depuis + de 2 ans |
|------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--|
| 6/11 | Évaluation des voyages de mission | 3 | 1 | 1 | 1 | 67 % | N/A |
| 12/10 | Évaluation de l'USOAP | 9 | 8 | - | 1 | 89 % | 1 |
| | | 12 | 9 | 1 | 2 | 83 % | 1 |